



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 74251

Texte de la question

M. Dominique Raimbourg appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les inquiétudes des associations gestionnaires d'établissements pour personnes handicapées mentales. Ces associations confrontées à la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail ont, de part leur mode de fonctionnement (relations du travail de droit privé mais financement public) des difficultés à appliquer sereinement les nouveaux textes du droit du travail. De plus, pour garantir aux personnes handicapées mentales la même qualité de service, il est nécessaire de recruter des professionnels supplémentaires dont le surcoût n'est pas pris en compte par les financeurs publics tels l'assurance maladie, les conseils généraux et l'Etat. En conséquence, il lui demande si elle envisage de proposer des mesures susceptibles d'assurer le bon fonctionnement de ces établissements qui jouent un rôle important auprès des personnes handicapées mentales.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Raimbourg](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74251

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1494